



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

AR 2025-1073

Le Maire de la Ville de DOLE,

OBJET : Délégation générale de signature temporaire à Monsieur Stéphane CHAMPANHET 4^{ème} adjoint, Madame Sylvette MARCHAND 3^{ème} adjointe et Madame Maryline MIRAT 9^{ème} adjointe

VU l'article L 2122-18 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Considérant son absence temporaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : En cas d'empêchement de Madame Isabelle MANGIN 1^{ère} Adjointe chargée des ressources humaines, de l'état civil, des formalités administratives, des moyens généraux et de la vie de l'institution, une délégation générale de signature est accordée à Monsieur Stéphane CHAMPANHET, 4^{ème} Adjoint chargé de la proximité, de la vie des quartiers, des bâtiments municipaux et de la tranquillité publique, Madame Sylvette MARCHAND, 3^{ème} Adjointe chargée des politiques sportives, et Madame Maryline MIRAT 9^{ème} Adjointe chargée de la transition écologique et de l'enseignement supérieur, pour la période du 15 au 22 juillet 2025 inclus.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Sous-Préfecture,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Madame Isabelle MANGIN,
- * Madame Sylvette MARCHAND
- * Madame Maryline MIRAT
- * Monsieur Stéphane CHAMPANHET
- * Services Municipaux concernés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des arrêtés du Maire et affiché aux lieux habituels.

Fait à DOLE, le 4 Juillet 2025

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.

